



Je souhaite déménager, mon ex-mari peut-il s'y opposer?

Par **nathalie**, le **12/01/2008 à 18:57**

Madame, monsieur,

Maman divorcée, j'ai obtenue la garde de mes deux enfants. Je souhaiterais déménager de Paris, pour repartir auprès de ma famille dans le sud ouest.

1/ Le père peut-il s'opposé à mon départ?

2/ Quelles sont les démarches pour que ce départ soit fait légalement?

3/ suis OBLIGE de lui donner le numéro de mon nouveau téléphone, ainsi que ma nouvelle adresse?

Je ne souhaite pas interdire les enfants de voir leur père, mais comme il est sujet à de très, très, grosses crises de colère, j'ai peur de le voir débarquer un jour ou une nuit dans notre nouvelle maison.

En vous remerciant de votre réponse,

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **12/01/2008 à 19:49**

bonsoir, bonne année à vous, comme vous êtes divorcé vous avez parfaitement le droit de vous installer avec vos enfants dans un autre departement, par contre laissez quand même vos cordonnés car votre ex-mari a certainement un droit de visite et d'hebergement pour voir les enfants, cordialement

Par **nathalie**, le **13/01/2008** à **13:50**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse rapide, pouvez vous quand même me dire les démarches qui sont à faire pour avertir le père du départ SVP? ...et meilleurs voeux à toute l'équipe.

Par **jeetendra**, le **13/01/2008** à **15:24**

bonjours, si plus de contact du tout avec votre ex-mari vous avez la possibilité de faire intervenir le mediateur familial pour qu'il fasse le lien avec votre ex-mari, renseignez vous à votre commune pour avoir les cordonnés du mediateur, bon dimanche